

**SOPREMA S.A.S -DTVF**  
**62, rue Transversale**  
**92 622 Gennevilliers Cedex**

**A l'attention de Mme PRESIER**

N/REF. : AFFAIRE n° 100-439-14-01


Trappes, le 01 Mars 2014

**ENQUETE TECHNIQUE**  
**D'APTITUDE A L'EMPLOI DU PROCEDE**  
**« ACCESSOIRES D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 »**

Demandeur : **SOPREMA S.A.S.**  
**62, rue Transversale**  
**92 622 Gennevilliers Cedex**

Nombre de pages : **3+ Cahier de Prescriptions de Pose « ACCESSOIRES**  
**D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 » - CPP n°06/076F – édition du**  
**30 juin 2011**

**REDACTEUR : I. BOUREIMA**



## 1. OBJET

La société SOPREMA a sollicité auprès d'ALPHA CONTROLE un renouvellement d'enquête technique d'aptitude à l'emploi du procédé « ACCESSOIRES D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 » - CPP n°06/076F – édition du 30 juin 2011.

La mission d'ALPHA CONTROLE est limitée à l'aspect solidité du procédé.  
Cet avis est valable pour les chantiers réalisés en France européenne et les DOM.

## 2. DESCRIPTION ET DESTINATION

Les accessoires concernés par la présente enquête sont comme il suit :

- Entrée d'eaux pluviales (EEP) DEPCO.  
Il s'agit d'une platine en feuille de bitume modifié élastomère SBS ou SEBS, de PVC ou de TPO ou en polymère SEBS et d'un moignon en tube métallique. Les deux éléments sont assemblés par un système de sertissage expansé.
- Dalles sur plots.  
Dalles en bois : EXODALLE (bois exotique) ; dalles à base de bois, IPE 7 lames (même qualité que celui des dalles PRESTIDALLES décrites dans l'avis technique ELASTOPHENE FLAM/ SOPRALENE FLAM).  
Dalles en grès cérame SOPRADALLE CERAM
- Protection de murs enterrés par :  
Protecdrain assurant uniquement une protection mécanique des revêtements d'un mur enterré vis-à-vis de la poussée des terres.  
Protecdrain Filtre assurant une protection mécanique contre les poussées des terres et une filtration verticale de quantités d'eaux limitées.  
N.B. En aucun cas ces protections ne doivent être considérées comme systèmes d'étanchéité des murs enterrés mais comme des dispositifs de protection mécanique pouvant être associés aux différents systèmes d'étanchéité à appliquer sur les murs (voir à ce sujet notre commentaire dans le chapitre recommandations du présent rapport).
- Ecran de semi-indépendance Papier Perforé.  
L'écran est destiné à la pose par collage à l'EAC en semi-indépendance des pare-vapeurs et des complexes d'étanchéité auto-protégés.
- Primaire AQUADERE STICK.  
Il s'agit d'une émulsion surstabilisée de bitume prête à l'emploi. Le primaire est utilisé avant la pose de membranes auto-adhésives.
- Complexe drainant de désolidarisation DRAIN RETENTIO + SOPRAFILTRE mis en œuvre directement sur revêtement d'étanchéité ou sur isolant thermique (système inversé).

## 3. DOMAINES D'APPLICATION

Les domaines d'application des différents accessoires sont respectivement définis aux articles A1.2, A2.2; B2 C2 et D2 E2 et F2 du CPP : « ACCESSOIRES D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 » - CPP n°06/076F – édition du 30 juin 2011.

## 4. REFERENTIEL

- ◆ Le Cahier de Prescriptions de Pose « ACCESSOIRES D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 » - CPP n°06/076F – édition du 30 juin 2011.
- ◆ Normes et recommandations professionnelles :
  - Les DTU et documents de référence cités aux chapitres A1.3, A2.3; B3 et C3 du CPP et au chapitre F3 de l'Additif n°1.

## 5. FABRICATION ET CONTROLE

La fabrication fait l'objet d'autocontrôles réguliers réalisés sous la responsabilité du fabricant de chaque produit.

## 6. RECOMMANDATIONS ET LIMITE D'EMPLOI

- La société SOPREMA S.A.S doit prêter assistance sur simple demande à tout applicateur du procédé.
- Concernant la protection des murs enterrés seule la fonction de protection contre les poussées des terres est revendiquée. Si le produit PROTECDRAIN FILTRE facilite l'écoulement vertical de l'eau au contact avec le produit il ne doit en aucun cas être considéré comme un dispositif d'étanchéité. Tout au plus il peut être toléré par le maître d'œuvre lorsqu'il n'existe pas de risque de circulations d'eau ou de présence importante d'eau dans le sol et uniquement dans le cadre des murs de type II pour lesquels les documents du marché admettent explicitement des infiltrations ponctuelles et des taches d'humidité concernant les murs enterrés (voir à ce sujet la norme NF DTU 20.1).

## 7. CONCLUSION

L'examen du CPP « ACCESSOIRES D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 » - CPP n°06/076F – édition du 30 juin 2011 et les éléments d'informations fournis par la société SOPREMA S.A.S, permettent de conclure que la solidité du procédé peut être assurée en cas de respect des recommandations de l'article 6 ci-dessus.

## 8. AVIS D'ALPHA CONTROLE

ALPHA CONTROLE émet un *Avis Favorable* concernant l'emploi du système « ACCESSOIRES D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 » - CPP n°06/076F – édition du 30 juin 2011, dans les limites arrêtées par le présent rapport (ex. : Art. 1, 6 et 7 du dit rapport).

**Cette appréciation est valable jusqu'au 28 février 2017.**

Le présent avis reste valable tant :

- Qu'un avis technique couvrant les domaines d'emploi envisagés par la présente enquête ne soit pas obtenu avant la date limite de validité du présent rapport.
- Qu'aucune modification de la réglementation en vigueur ne s'oppose à l'emploi d'un procédé tel que défini au « ACCESSOIRES D'ETANCHEITE et son ADDITIF n°1 » - CPP n°06/076F – édition du 30 juin 2011.
- Qu'aucune modification ne soit apportée au produit par rapport au dossier soumis à l'appréciation d'ALPHA CONTROLE.

